



Conseil municipal

5 juillet 2024

Date de convocation : 01/07/2024

Présentation

ORDRE DU JOUR

I. Points à l'ordre du jour du conseil Municipal

- ✚ Lancement des travaux d'enfouissement TE38 des BT/Tel route de l'église TR1 à Siccieu
- ✚ Lancement des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public TE38 route de l'église TR1 à Siccieu

II. Point des commissions

- ✚ Finances
- ✚ Communication
- ✚ Social
- ✚ Petite enfance
- ✚ Techniques
- ✚ Environnementale

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ASTREOUD Jean-Marc
BREFFEILH Pascale
DAVID Matthieu
BRES Gilbert
BRUN Olivier
DELORME Stéphanie
JOSE Denise
LAVOINE Angélique
LIOBARD Véronique
ROLLER Yvon

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

MARTIN Michel	A donné pouvoir à	ASTREOUD Jean-Marc
MABILON Julien	A donné pouvoir à	ROLLER Yvon

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

NEANT

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Gilbert BRES** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2024

1^{er} objet : Lancement des travaux d'enfouissement TE38 des BT/Tel route de l'église TR1 à Siccieu

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

*Collectivité : COMMUNE SICCIEU ST JULIEN ET CARISIEU
Affaire n° 21-002-488
Enfouissement BT/TEL Route de l'église Tr1*

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	151 135 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	151 135 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **0 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	151 135 €
Financements externes :	151 135 €
Participation prévisionnelle :	0 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **0 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	31 164 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	5 848 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : **1 148 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **24 168 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	31 164 €
Financements externes :	5 848 €
Participation prévisionnelle :	25 316 €
<i>(frais TE38 + contribution aux investissements)</i>	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération

et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel total de **24 168 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Le conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour : **12**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Le conseil a déjà délibéré le 24 mai dernier pour le lancement des travaux d'enfouissement. Le TE38 nous demande de scinder la précédente délibération en 2 nouvelles délibérations, une pour BT/TEL, et l'autre pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération et confirme que les montants n'ont pas changé. Les débats ayant eu lieu précédemment, il n'y a pas de questions et le conseil procède au vote.

2^{ème} objet : Lancement des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public TE38 route de l'église TR1 à Siccieu

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE SICCIU ST JULIEN ET CARISIEU
Affaire n° 21-004-488
EP Route de l'église Tr1

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :
Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **24 961 €**
Le montant total des financements externes s'élève à : **14 504 €**

La participation aux frais de TE38 s'élève à **338 €**
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à **10 119 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38. :
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	24 961 €
Financements externes :	14 504 €
Participation prévisionnelle :	10 457€
(frais TE38 + contribution aux investissements)	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **10 119 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Le conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour : **12**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Idem que pour l'objet N° 1 :

Le conseil a déjà délibéré le 24 mai dernier pour le lancement des travaux d'enfouissement. Le TE38 nous demande de scinder la précédente délibération en 2 nouvelles délibérations, une pour BT/TEL, et l'autre pour l'éclairage public.

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération et confirme que les montants n'ont pas changé. Les débats ayant eu lieu précédemment, il n'y a pas de questions et le conseil procède au vote.

Le Maire,
Yvon ROLLER



Le secrétaire de séance
Gilbert BRES



Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : Le **vendredi 13 septembre** 2024 à 20h00.
Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à **20 heures 35**.